

**BUREAU EXECUTIF**  
**20 Mars 2009**  
**Relevé de décisions – 1<sup>ère</sup> partie**

Présents : JP Champion – JC Méric- D Tincelin- J Kerhoas- H Bacchini - C Peyras- JP Churet - E Marliot- P Gouard- S Lasseaux – H Giraud- B Bonneau- B David- J Cathelineau- M Bouvet- P Delhaye –C Fourichon- JC Cour – N Peberel- B Porte- C Thourot

Décisions	Thèmes et Commentaires
<b>1-1</b>	<p><b>Approbation relevé de décisions du BE du 19/02/2009, et Relevé des points du Comité Opérationnel du 11/02/2009 et du 4/03/2009</b></p> <p>Le BE adopte à l'unanimité les relevés de décisions du 11/02 et 19/02            Le relevé du CO du 4 mars est reporté au prochain BE</p>
<b>1-2</b>	<p><b>Commission Sport en Entreprise :</b></p>
<b>1-2-1</b>	<p><u>Projet 2009-2012</u></p> <p>Le BE adopte les objectifs généraux du projet 2009-2012</p>
<b>1-2-2</b>	<p><u>Règlements des championnats de France Voile habitable entreprise et championnat de France voile légère entreprise</u></p> <p>Le BE adopte le principe du règlement mis à jour du Championnat de France FFVoile Habitable Entreprise et Championnat de France FFVoile Voile Légère Entreprise qui doit être validé par les départements concernés.            Ce règlement sera soumis au prochain BE puis les soumettra au vote électronique du CA compte tenu des dates de sortie de l'avis de course du championnat de Voile Légère.</p>
<b>1-3</b>	<p><b>Validation de la liste des disciplines de la voile conformément à la modification de l'article 2 des statuts de la FFVoile</b></p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile reconnaît à l'unanimité la voile virtuelle et le Kite surf ou Kite Board (planche nautique tractée) comme discipline de la voile au sens de l'article 2.II.b. des statuts de la FFVoile sous condition suspensive de la modification de l'article 2.II.b des statuts FFVoile par l'AG FFVoile.</p>
<b>1-4</b>	<p><b>Point sur l'AG</b></p> <p>Balayage du timing des interventions            Question écrite de la Ligue de Bretagne : Arbitre Non, reconnaissance Oui. On travaille à la mise en place de cette nouvelle fonction. C Peyras fera la réponse lors de l'AG</p>
<b>1-5</b>	<p><b>Point sur le colloque Développement</b>            Information</p>
<b>1-6</b>	<p><b>Point sur la convention d'objectifs</b>            Information</p>
<b>1-7</b>	<p><b>Procédure de publication des textes officiels de la FFVoile</b></p> <p>Le BE adopte à l'unanimité la procédure suivante de publication des textes /décisions officielles de la FFVoile sur son site Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le webmaster ne publie les textes qu'après transmission et validation par le service juridique et/ou le département Vie Fédérale. Aucun autre service ne peut prendre l'initiative de publier un texte / règlement / décision sur le site Internet de la FFVoile dans la rubrique « Publications officielles ».</li> <li>- Les textes / règlements / décisions sont publiés séparément du relevé de décisions</li> </ul>

des réunions institutionnelles de la FFVoile (BE et CA). Lesdits relevés mentionnent la date précise de publication du texte. Le service juridique et/ ou de le Département Vie Fédérale publie automatiquement le texte adopté. Ce système permet de publier les textes au plus tôt, et notamment le lendemain de la réunion institutionnelle dans le meilleur des cas. La publication peut être retardée en cas de demande du département / service concerné ou en cas de modification du texte en séance.

- La rubrique « Publications officielles » doit permettre de conserver l'historique des évolutions des textes modifiés et des dates successives de publication.

1-8

### **Tarifs ORCc et ORCi**

Suite à l'augmentation des redevances de L'ORC / IMS International le BE adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs ORCc / ORCi français

*Redevances à l'ORC 2009:*

Redevances ORCc : 42 € soit + 5.0 %  
Redevances ORCi : 70 € soit + 40.0 %

*Tarifs ORCc France 2009 :*

	Nouveau certificat	Revalidation certificat
moins de 8m	45 € inchangé	35 € inchangé
8 à 9,99 m	65 € soit + 5€	45 € soit + 5€
10 à 11,99 m	80 € + 5 €	55 € + 5€
12 à 14, 99 m	110 € + 10€	80 € + 10€
plus de 15m	160 € + 10 €	110 € + 10€

*Tarifs ORCi en France 2009 :*

	Nouveau certificat	Revalidation certificat
moins de 8m	100 € soit +20€	70 € soit +15€
8 à 9,99 m	120 € +20€	85 € +10€
10 à 11,99 m	150 € +20€	95 € +10€
12 à 14, 99 m	180 € + 20€	120 € + 20€
plus de 15m	250 € + 30€	140 € + 20€

*Autres tarifs 2009*

Attribution de N° de Voile 15 €  
Simulation ORC Club 20 €  
Duplicata de Certificat 15 €

1-9

### **Championnat de France Match Racing Féminin**

Le BE autorise la possibilité d'accueillir 16 équipages au lieu de 12 à St Quay Portrieux

1-10

### **Audi Med Cup TP52**

Le BE donne son accord pour inscrire cette épreuve au calendrier fédéral, Date 9 au 14 juin 2009 à Marseille (SN MARSEILLE)

1-11

### **Vente d'un bateau Yngling**

Yngling marque Abbott n°506. La FFVoile en avait co financé 1/3 soit 11670 €. Un acheteur étranger en offre 15500 €, soit une fois la commission du vendeur défalquée, 14000 €. La FFVoile encaissant 1/3 de la somme. Le BE demande au service juridique et comptabilité/finance de suivre la régularité de l'opération sur le plan juridique et fiscal